



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL LOIRE-LONGUE
DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2022 A 18H00 A VERNANTES

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un novembre à dix-huit heures, le Comité syndical convoqué le 10 novembre 2022, s'est réuni en séance au nombre prescrit par la Loi, à Vernantes, sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, président du SIVU.

Présents : Mmes et MM. CANTIN J. - LE NUD A. – LEFEBVRE S. – NIVELLE L. - PICHONNEAU P. - RAVENEAU A. – RICHARD F. - TARDIVEL J. - DEROUET S. – PAPOT T. – BOIREAU C. - LE COQ S.

Absents : RAPICAULT C. (excusée) - SERRET R. (excusé)

MONSIEUR Sylvain LEFEBVRE est nommé secrétaire de séance.

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président demande à l'Assemblée, qui a été destinataire du procès-verbal du comité syndical du 19 septembre 2022, si des modifications sont à apporter à ce document.

Le procès-verbal du 19 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

2) INFORMATIONS SUR LES DECISIONS ET MARCHES PRIS PAR LE PRESIDENT

Le Président informe les membres du Comité que conformément à la délégation qui lui a été accordée par délibération du 25 avril 2022, il a été amené à prendre des décisions et à signer des conventions :

- Commande de produits d'hygiène et de couches auprès de la société RIVADIS de Thouars pour la micro-crèche de St Clément pour le 2ème semestre 2022 pour un montant de 608.86 € TTC.
- Signature d'une lettre de commande pour les prestations RH et la mission de conduite d'opération par F. FOURMOND avec la mairie de Longué-Jumelles.
- Commande de produits d'entretien auprès de HENRI JULIEN pour la micro-crèche de Saint-Clément pour un montant de 270,96 € TTC.
- Commande d'un FIREWALL auprès de ORDICUBE pour le SIVU (investissement) pour un montant de 660€ TTC.
- Contrat, droit d'entrée et maintenance avec SEGILOG-BERGER LEVRAULT pour le SIVU pour un montant de 4938 € TTC (dont 4260 € en investissement).
- Réparation de la chaudière gaz auprès de DELALANDE-RETHORE pour le MPE pour un montant de 2776,80 € TTC.
- Commande de couches et produits d'hygiène auprès de RIVADIS pour la micro-crèche de Vernantes pour un montant de 329,33 € TTC.
- Achat de timbres auprès de LA POSTE pour un montant de 348 € TTC.
- Paiement des Prestations Intellectuelles RH auprès de la MAIRIE DE LONGUE-JUMELLES pour le 1er semestre 2022 pour un montant de 1687.50 € TTC.
- Achat d'un nettoyeur vapeur Karcher SC5 auprès de BRICOMARCHE pour la micro-crèche de Vernantes pour un montant 299.99 € TTC.
- Signature d'une convention de renouvellement de la ligne de trésorerie pour l'exercice 2023 avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine.

3) DELIBERATION : BON D'ACHAT DE FIN D'ANNEE

Monsieur le Président rappelle que, traditionnellement, le SIVU Loire-Longué offre un bon cadeau à l'ensemble du personnel chaque fin d'année pour récompenser le travail effectué.

Sur 2022, il a été décidé d'offrir un bon cadeau d'un montant de 50€ aux agents, chez « Nature Zen – Spa Institut de Beauté », installé à Longué-Jumelles ou au « Comptoir du jardinier » situé sur Longué-Jumelles également.

De plus, en complément, une carte cadeau de 100 € est offerte à tous, valable dans tous les Super U.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et vote, à l'unanimité :

VALIDE l'attribution de ces bons d'achat aux agents

AUTORISE le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

4) TRAVAUX – EXTENSION DES MICRO-CRECHES



VERNANTES : Madame Tardivel informe que les travaux ont débuté le 21 novembre, ce qui représente un retard de deux semaines sur le planning initial, ce dernier est rattrapable comme l'a spécifié l'architecte. Les fondations devront être finies d'ici la fin de semaine 47.

Par ailleurs, une pénurie de briques avait été évoquée, mais l'entreprise a reçu sa commande, permettant le maintien de la construction en brique, comme initialement prévu.

Une réflexion supplémentaire est en cours concernant les toilettes PMR, nécessitant des études complémentaires pour s'assurer de leur emplacement. La prochaine réunion de chantier déterminera si une pompe de relevage devra être installée pour le bon fonctionnement du bâtiment.

SAINT CLEMENT DES LEVEES : Monsieur Nivelles rappelle que les travaux ont débuté le 3 octobre. A ce jour, les fondations, les murs et la charpente sont réalisés. La couverture est en cours et sera terminée en semaine 48. Les délais sont tenus, à cette avancée.



Monsieur Nivelles rappelle aux élus qu'il est possible de venir lors des réunions de chantier. Ces dernières ont lieu : le lundi à 15h30 pour St Clément des Levées et le mercredi à 11h pour Vernantes.

Par ailleurs, il informe le passage en commission DDT accessibilité de nos dossiers le mardi 22 novembre. Un représentant de chaque commune doit être présent lors de ce passage, Monsieur Nivelles s'y rendra pour St Clément et ce sera en visioconférence pour Vernantes.

Les micro-crèches provisoires sont en fonctionnement malgré un démarrage compliqué (problèmes d'électricité et de téléphone, aménagement...). A ce jour, tout fonctionne : les équipes et les enfants s'adaptent à leur nouvel environnement.

Le Président réinforme le comité des échéances prévues :

- Fin des travaux à St Clément : fin janvier/début février ; réintégration : fin février/début mars,
- Fin des travaux à Vernantes : mars/avril ; réintégration : fin avril. La structure deviendra un multi-accueil de 18 places à la rentrée de septembre 2023.

5) PROJET – EXTENSION DES ALSH

Monsieur NIVELLE souhaite refaire un point non définitif sur les extensions des ALSH. Effectivement, nous n'avons pas encore les retours de nos demandes de subventions CAF pour nos ALSH, l'aide sollicitée correspond à 60% de nos dépenses. L'aide maximum est de 300 000 € par structure.

La commission CAF a lieu le 22 novembre, nous devrions donc être fixé rapidement sur le montant de nos subventions.

Voici donc une projection estimative du coût total par structure :

	Vernantes	Longué-Jumelles
Coût travaux + frais d'architecte	413 820,00 €	450 846,00 €
Coût matériel / aménagement	27 812,00 €	15 417,29 €
COUT TOTAL	441 632,00 €	466 263,29 €
Aide de la CAF (60%) -POTENTIELLE	264 979,20 €	279 757,97 €
Reste à charge (40%)	176 652,80 €	186 505,32 €
En 2023 : demande d'aide MSA + DETR		

A noter que la demande faite auprès de la CAF concernant l'ALSH est supérieure à 279 757.97 € : les travaux ont été revus à la baisse depuis la dépose de la demande de financement. Effectivement, au vu du coût des travaux estimés fournis par l'architecte FREMY, nous demandons l'aide maximum pour Longué-Jumelles. Même si l'aide accordée est de 300 000€, la CAF ne financera pas au-delà de 60% de financement.

En effet, les appels d'offres aux entreprises sont à la hausse, comme constatés sur l'extension de nos micro-crèches.

De plus, Monsieur Nivelles informe que des aides MSA et DETR seront sollicitées en 2023 pour ces projets, en vue d'atteindre un montant de 80% d'aides sur chaque site.

Il rappelle qu'à ce jour, nous disposons d'un excédent d'investissement qui croit tous les ans. Avec nos projets actuels sur les micro-crèches, ce dernier devrait être impacté. En ajoutant les projets d'extensions des ALSH, il souhaite être prudent.

Le cabinet d'architecte FREMY a pour objectif de déposer les permis durant le mois de décembre 2022. Par ailleurs, il a sollicité l'avis des bâtiments de France pour le projet de Vernantes. Il est à ce jour en attente d'un rendez-vous.

Monsieur Nivelles réaffirme que les projets d'extensions des ALSH ne seront pas faits avant fin 2023.

Monsieur Derouet questionne sur le fait qu'il soit toujours possible d'arrêter le projet tant que nous n'avons pas de certitude sur les attributions de subventions.

Le président rappelle que tant que nous n'avons pas de validation de nos demandes de subventions, il est effectivement possible d'interrompre à tout moment ces projets. Ce point a bien été appuyé auprès de notre architecte.

6) BUDGET – POINT FINANCIER AU 07/11/2022

Le président réalise un point financier afin de prévoir et d'anticiper cette fin d'année. Il précise qu'un point budgétaire est fait à chaque fin de mois depuis juillet 2022.

Il débute par le budget d'investissement : à cette date, les chiffres projetés ne sont pas à la hauteur des dépenses qui auront lieu puisque nous n'avons pas payé de facture de travaux sur les extensions de nos micro-

2022 SIVU - DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Article	LIBELLE	CA 2021	BP 2022	Point financier 07/11/2022	Commentaires
16	Emprunts et dettes assimilées	14 270.18			
040	amortissement subventions (transfert section	600.00	600.00	600.00	
20	Immobilisations incorporelles	3 390.00	10 000.00	13 038.75	Etudes géotechniques, publication des marchés publics
21	Immobilisations corporelles	20 869.08	185 305.60	11 295.06	Achats mobiliers pour les micro-crèches de Vernantes et de St Clément, Store banne électrique MPE
23	Immobilisations en cours		500 000.00	24 454.76	Honoraires ATEA, prestations du bureau de contrôle et du SPS
020	Dépenses imprévues		56 000.00		
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		39 129.26	751 905.60	49 388.57	

2022 SIVU - RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Article	LIBELLE	CA 2021	BP 2022	Point financier 07/11/2022	Commentaires
001	report d'excédent d'investissement		298 875.60		
10	FCTVA	3 254.29		248.80	
13	Subventions d'investissements		352 530.00		
021	Virement de la section de fonctionnement				
040	Amortissement des immobilisations	98 659.66	100 500.00	100 486.52	
1641	Emprunts				
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		101 913.95	751 905.60	100 735.32	

crèches.

Concernant le fonctionnement, Monsieur Nivelles développe certains points où des différences apparaissent entre le prévisionnel et le réalisé.

- Dans le compte « fournitures de produits d'entretiens », le budget a été dépassé de 1 099,13€ il a été commandé plus de produits dû au COVID-19 et le prix de ces derniers ont beaucoup augmenté. Il s'agira, à l'avenir, de démarcher des nouveaux fournisseurs afin de pouvoir comparer les prix.
- Pour le compte alimentation, nous dépasserons probablement légèrement à la fin de l'année, toujours dû aux augmentations (en moyenne à 10% de plus).

Monsieur Derouet intervient pour proposer le rattachement à un groupement de commande sur différents produits (alimentaire, produits d'entretiens). Cette solution sera étudiée pour l'année prochaine.

- Certaines dépenses ont changé de compte d'imputation suite à des demandes de la trésorerie, ce qui crée des petites différences sur certaines lignes. De plus, le coût des copies impacte désormais le service administratif car les impressions sont de moins en moins réalisées sur nos structures (coût déplacé de la ligne fournitures administratives vers la ligne crédit-bail).
- En ce qui concerne la ligne honoraires nous avons prévu au BP 2022, 26 500 € en effet les intervenants dans les structures ont repris depuis cette année (yoga, éveil musical, psychomotricienne, conteuse, analyse de la pratique...), à ce jour nous sommes en attente des factures de ces intervenants.
- Pour les charges de personnel, nous sommes actuellement dans le budget sachant qu'il reste 2 mois, nous sommes bien par rapport au prévisionnel. Cependant, si on regarde par rapport à l'année N-1, nous sommes à une augmentation de 85 000€ de la masse salariale (RIFSEEP, augmentation de salaire de Juillet 2022).
- Par rapport aux versements des subventions ALSH, nous avons versé cette année la somme de 13 781,98 € au lieu de 108 666,00€ pour une année normale. En effet, il a été demandé à Familles Rurales de diminuer considérablement le fonds de roulement dont ils disposaient (62 073,23 €). Nous n'avons donc pas d'autres sommes à leur verser cette année.

BUDGET 2022 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Article	LIBELLE	CA 2021	BP 2022	Point financier au 07/11/2022	Commentaires
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	130 449.19	173 689.88	97 820.78	
O12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	736 155.72	824 000.00	662 036.72	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	132 686.80	75 810.00	32 781.47	
66	CHARGES FINANCIERES	-	200.00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		500.00		
042	AMORTISSEMENTS + CESSIONS	98 659.66	100 500.00	100 486.52	
022	DEPENSES IMPREVUES				
014	Reversement et restitution de la participation MSA	1 416.75			
023	AUTOFINANCEMENT				
TOTAL GENERAL		1 099 368.12	1 174 699.88	893 125.49	

Du côté des recettes de fonctionnement, nous constatons des chiffres plus élevés.

- Il y a plus de remboursements de rémunérations de personnel que prévu en effet il y a eu plus d'arrêts que prévu au budget (difficile à anticiper).
- Les recettes familles sont également en augmentation par rapport à ce qui a été prévu (difficile de prévoir après des années compliquées, en lien avec la COVID-19).
- Les subventions CAF sont en augmentation par rapport au BP 2022. En effet, la fréquentation de nos structures a été minimisée, en lien avec les recettes familles (toujours estimatif). Par ailleurs, au vu de l'inflation, le barème CAF a évolué au 1^{er} septembre 2022.

BP 2022 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Article	LIBELLE	CA 2021	BP 2022	Point financier au 07/11/2022	Commentaires
002	Résultat d'exploitation reporté		172 274.09		
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	39 813.63	20 000.00	37 969.11	Plus de remboursements que prévu
6459	Remboursements charges sécurité sociale	721.00		2 500.00	
6479	Remboursements sur autres charges sociales			220.00	
013	Atténuations des charges	40 534.63	20 000.00	40 689.11	
7067	Recettes familles	98 492.73	95 000.00	98 861.97	
70	PRODUITS SERVICES, DOMAINE ET VENTES DIVERSES	98 492.73	95 000.00	98 861.97	
74741	Dotation des communes	399 015.79	399 015.79	365 764.41	
744	Régularisation FCTVA en fonctionnement	2 142.76		613.85	
74718	Autres participations (Etat : contrat aidé)	2 656.68	5 300.00	4 657.24	
7478	Subvention CAF petite enfance	408 242.25	482 500.00	555 305.09	Subventions perçues plus importantes que prévues
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	812 057.48	886 815.79	926 340.59	
75	Autres produits de gestion courante	1.60	10.00	1 300.24	
7788	Produits exceptionnels divers	166.04		7.46	
042	PRODUITS EXCEPTIONNELS quote part des subv invst	600.00	600.00	600.00	
	TOTAL GENERAL RECETTES FONCTIONNEMENT	951 852.48	1 174 699.88	1 067 799.37	

Monsieur Nivelle veille à préciser que nos projets d'investissements viendront impacter demain notre budget de fonctionnement. En effet, nous amortissons nos investissements sur ce budget, et nos nouveaux bâtiments seront amortis sur une durée de 40 ans. De plus, aucune ligne avec un amortissement élevé s'arrête prochainement.

Madame Tardivel questionne sur le fait d'amortir sur des durées plus courtes.

Monsieur Nivelle explique que cela peut être intéressant si la collectivité a les moyens de le faire mais là ce n'est pas le cas pour le SIVU. Cela voudrait dire que l'on augmente l'impact sur le budget de fonctionnement, et donc sur la gestion quotidienne de nos structures, où notre budget n'est pas large, contrairement au budget d'investissement.

Le président ajoute qu'à ce jour aucun appel aux communes est fait et que cela restera ainsi autant que possible. De plus, il n'est pas prévu que les dotations de l'agglomération baissent, ce qui est un plus car elles permettent de ne pas faire participer les communes pour le moment.

7) DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE N°1

Considérant la nécessité de procéder pour 2022 aux modifications ou ajustements de crédits tels qu'ils figurent dans le tableau ci-après :

Section d'investissement		
Dépenses		
Chapitre	Intitulé	Montant
020	Dépenses imprévues	- 3 200.00 €
20	Immobilisations incorporelles	+ 3 200.00 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré et vote, à l'unanimité :

ADOpte pour l'exercice 2022 la décision modificative n°1.

8) RESSOURCES HUMAINES : NOUVELLE DIRECTRICE

Madame TARDIVEL informe de l'arrivée de la nouvelle directrice Madame LE-BRUN Christelle au 1^{er} décembre 2022. Elle est actuellement en tuilage pour une durée de 2 semaines avec Betty Métivier qui quittera ses fonctions au 30 novembre 2022.

Les élus font remarquer une diminution du nombre de recrutement et d'arrêts longs depuis quelques mois. En effet, l'embauche de la personne « volante » a permis de créer une stabilité et de palier au différentes absences (congrés, arrêts maladies, formations).

Monsieur Nivelle aborde un point essentiel : au 1^{er} Janvier 2023, nous serons dans l'obligation d'avoir un référent Santé au sein de nos structures. Ce référent permettra de viser, contrôler et améliorer toutes nos procédures et protocoles en matière de santé et d'accueil inclusif. Son nombre d'heures de présence est défini dans le décret

d'août 2020 (10 h par micro-crèche et 20h par multi-accueil). Le SIVU tablera donc sur 50 heures annuelles pour ses 3 structures.

Le référent Santé qui accompagnera nos structures sera Madame Chignard-Huguet Anne-Maud, puéricultrice.

9) AGENDA

- Samedi 3 décembre 2022 : Spectacle de fin d'année, salle Raymond Launay à Jumelles (1^{er} spectacle à 9h30 et 2^{ème} à 10h30, collation entre les 2 spectacles)
- Lundi 16 janvier : Comité de Pilotage CTG
- Lundi 6 février à 18h : Comité syndical à Blou

10) QUESTIONS DIVERSES :

- **Projet éducatif de territoire (PEDT) :**
Monsieur Nivelles fait un retour sur la réunion qui s'est tenue le 09 novembre. Différentes institutions étaient représentées lors de cette présentation (écoles, associations de parents d'élèves, associations, des élus, ...). La réunion a été menée par Familles Rurales, en charge du diagnostic sur le territoire.
- **Exposition « Valorisation du métier d'assistant maternel » :**
Cette exposition s'est déroulée au Dôme à Saumur du 5/11 au 10/11. Durant cette semaine, il a mis en lumière le métier d'assistant maternel au travers de photos, d'espace de jeux aménagé pour les enfants et d'une vidéo réalisée par les 7 Relais Petite Enfance du territoire de l'agglomération de Saumur. Elle sera transmise à tous afin de promouvoir la profession en forte diminution sur les différents territoires et de valoriser ce métier auprès des familles en recherches.

FIN DE LA SEANCE A 19h30

Convocation du 10 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Nombre de conseillers présents : 12 – Nombre de votants : 12

Conformément aux articles L 5211-1 et L 2121-25 du CGCT, un extrait de la présente a été affiché le 28 novembre 2022

Le secrétaire de séance – Monsieur LEFEBVRE Sylvain

